

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 18/07/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents :14 Votants : 15;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 08/07/2023 Date d'affichage : 08/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le 18 juillet, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – N CHARREL - C CIVEYRAC – P COLMACHE – Y COMUNELLO – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – JJ STOECKLIN – S TEYSSONNEYRE**Ont donné pouvoir** :**Absents** :

a été nommé secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

3 - Droit de préemption C 398Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 23 mai 2023 relative à la propriété cadastrée C 398 appartenant Madame BRETTE Jeannie épouse Boyer au profit de Madame Carole ARCHER,
Considérant que l'acquisition de cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 18 juillet 2023

Yves COLOMB, Maire,



Patricia COLMACHE, Secrétaire